

UNIT-E

IMPASSE DU PETIT CHATELIER

44300 – NANTES

HUAN PIERRE

07 87 89 75 19



Projet de centrale photovoltaïque

PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

CHATEAU-LA-VALLIERE (37330)

REFERENCE : **12665**

DATE : **Août 2025**



12 Boulevard de la Vie

Belleville-sur-Vie

85170 – Bellevigny

Tel : 02 51 24 40 25 – Fax : 02 51 24 40 29

Email : etudeeau@sicaa.fr

INFORMATIONS GENERALES

Numéro d'affaire	12307
Projet	Projet de centrale photovoltaïque
Document	Pré-Diagnostic écologique
Etabli par	Elisa DREAN – Chargée d'études réglementaires environnement – écologie
Vérifié par	Boris Furby – Ingénieur chef de projets en environnement

Versions	Dates
1	20/08/2025

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	2
SOMMAIRE.....	3
FIGURES.....	3
TABLEAUX	3
CONTEXTE	4
METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE	5
1. FLORES – HABITATS	5
2. FAUNE	6
3. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES	6
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	8
1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION.....	8
2. CONTINUITE ECOLOGIQUE	17
3. ZONES HUMIDES	18
RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	19
1. FLORE-HABITAT	19
2. FAUNE	24
3. ENJEUX	28
CONCLUSION	29

FIGURES

FIG. 1.	LOCALISATION DU PROJET	4
FIG. 2.	SITUATION CADASTRALE DU PROJET	5
FIG. 3.	SECTEUR NATURA 2000	9
FIG. 4.	SECTEURS DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES.....	14
FIG. 5.	TRAME VERTE ET BLEUE	17
FIG. 6.	INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES	18
FIG. 7.	HABITATS DU SITE D'ETUDE	20
FIG. 8.	POINTS D'ECOUTE DE L'AVIFAUNE	25
FIG. 9.	REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE	27
FIG. 10.	ENJEUX DE CONSERVATION	28

TABLEAUX

TABLEAU 1.	VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS	7
TABLEAU 2.	VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES.....	7
TABLEAU 3.	DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000	10
TABLEAU 4.	ZNIEFF PRESENTES A PROXIMITE DU PROJET	15
TABLEAU 5.	HABITATS PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE.....	21
TABLEAU 6.	HABITATS PRESENTS A PROXIMITE IMMEDIATE DU SITE D'ETUDE	23
TABLEAU 7.	MAMMIFERES CONTACTES SUR LE SITE D'ETUDE	24
TABLEAU 8.	AVIFAUNE CONTACTEE DANS LA ZONE D'ETUDE	25
TABLEAU 9.	PAPILLONS DE JOUR CONTACTES SUR LE SITE D'ETUDE	26

CONTEXTE

UNIT-E envisage la création d'une centrale photovoltaïque dans la commune du Château-la-Vallière (37330).

Le site d'étude s'étend sur environ 2,1 ha sur les parcelles 346 et 371 de la section A de la commune (Fig. 1 et 2).

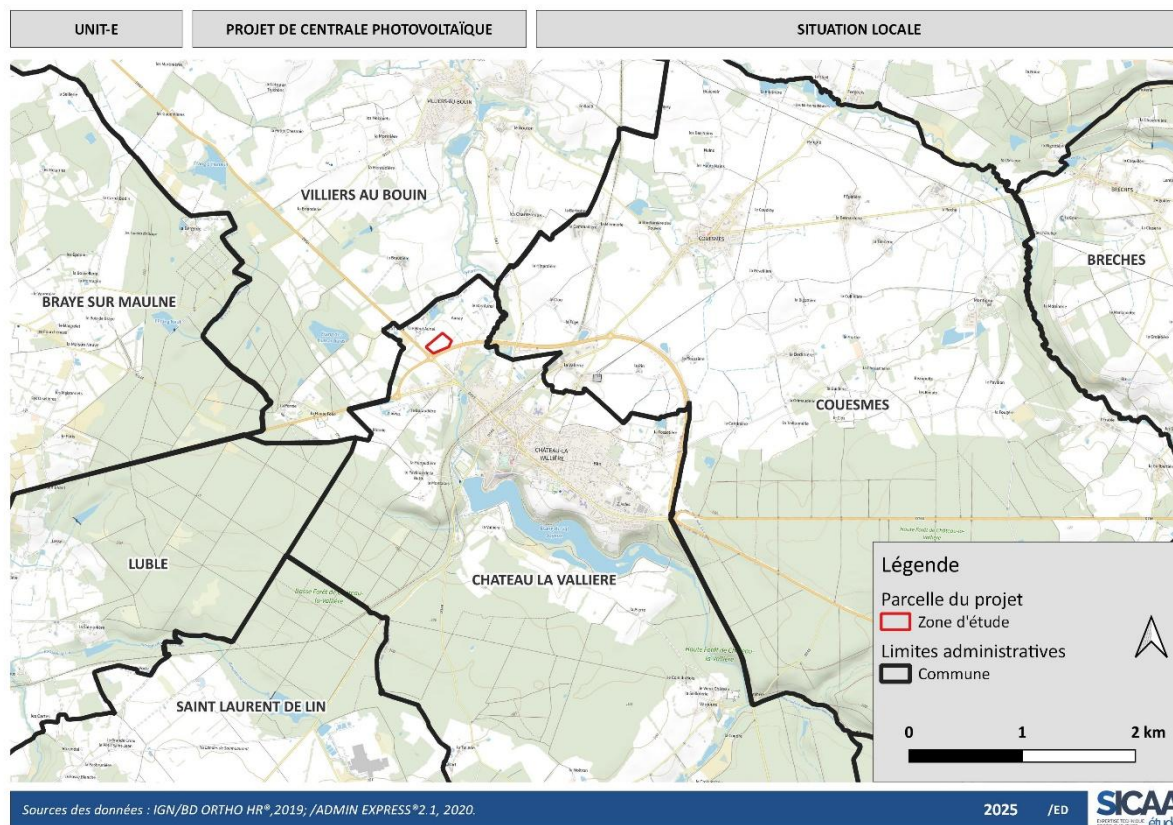


Fig. 1. Localisation du projet

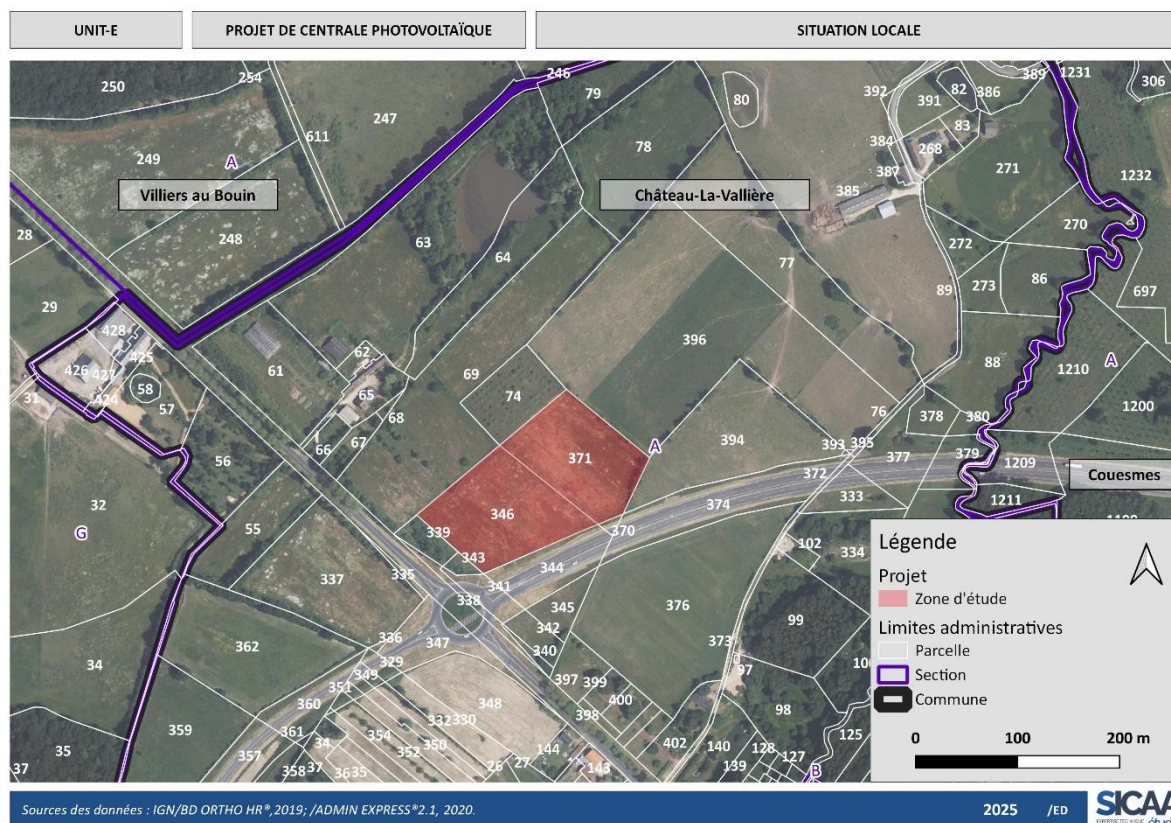


Fig. 2. Situation cadastrale du projet

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé en période estivale afin de déterminer les potentiels enjeux écologiques présents sur le site d'étude.

METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE

Un inventaire faune-flore a été réalisé le 31 juillet 2025 sous un temps ensoleillé avec des températures entre 22°C et 26°C.

1. FLORES – HABITATS

La végétation du site est étudiée selon deux aspects principaux : les structures végétales homogènes et la recherche d'espèces à enjeux d'intérêt écologique.

Structure de la végétation

La structure de la végétation est analysée par une étude phytosociologique, selon le coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet, avec la méthode des quadrats. Cette méthode permet d'identifier les groupements d'habitats présents sur le site. Les quadrats de végétation homogène représentent un habitat. Ces habitats sont notés selon le code EUNIS et CORINE biotope. L'objectif est de déterminer la qualité des habitats présents.

Identification d'espèces à « enjeux écologique »

Avec la méthode d'étude phytosociologique, sont également identifiés les espèces particulières, qu'elles soient patrimoniales et/ou protégées et/ou menacées mais également exotiques envahissantes, c'est-à-dire en concurrence avec les espèces autochtones du site.

La présence d'espèces sensibles doit faire l'objet d'une recherche bibliographique afin de déterminer son aire de répartition.

L'identification d'espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles) permet de prévenir de la perte de fonctionnalité d'un écosystème et d'agir pour limiter sa propagation.

2. FAUNE

La présence et la fréquence des espèces faunistiques dépendent des facteurs biotiques et abiotiques de l'environnement du site dont :

- La structure de la végétation présente et la nature du sol ;
- La présence de milieux aquatiques ;
- La météorologie du site (lors des prospections sur le terrain).

Chaque espèce possède un cycle de vie différent qui influence sa présence ou son absence dans un milieu.

Les méthodes d'identification des groupes d'espèces diffèrent selon leurs caractéristiques morphologiques. Les différents taxons sont alors identifiés soit directement (à vue, par capture-identification-relâchement, au chant) soit indirectement (traces).

Les espèces faunistiques font l'objet d'une prospection simultanée avec les prospections flore-habitats.

Ainsi, sont identifiés :

- Les arthropodes lors des déplacements, à vue ou par capture-identification-relâchement ;
- Les amphibiens (adultes, larves, pontes), notamment près des points d'eau ;
- Les reptiles, à vue, plus particulièrement aux zones à fort ensoleillement ;
- L'avifaune, déterminée à vue et à l'écoute selon deux phases : par déplacement en suivant un cheminement (transect en marchant) et par stationnement en plusieurs points d'écoute ponctuels d'une durée de guet variable (minimum 15 min) ;
- Les mammifères, directement (à vue) et indirectement (traces), excepté les chiroptères qui font l'objet d'une recherche de gîtes.

3. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES

Valeur patrimoniale des habitats

Les structures végétales identifiées sont ensuite évaluées selon quatre critères qui définissent leurs valeurs patrimoniales :

- Le statut de protection (directive européenne « Habitats ») ;
- La rareté ;
- L'état de conservation sur le site ;
- La présence d'une flore remarquable.

Les valeurs patrimoniales sont déclinées en cinq niveaux illustrés par un code couleur (**Tableau 1**).

Tableau 1. Valeur patrimoniale des habitats

Très forte	Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale ; Surfaces restreintes au niveau européen ou national ; Très bon état de conservation.
Forte	Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental ; Bon état de conservation.
Moyenne	Flore rare à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
Faible	Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
Nulle ou très faible	Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel ; Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation très dégradé.

Valeurs patrimoniales des espèces

La valeur patrimoniale des espèces est définie selon leur statut de conservation et de protection (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »). Le statut de conservation est basé sur la richesse spécifique et le degré de menace qui pèse sur l'espèce.

Ainsi, cinq niveaux de valeurs patrimoniales peuvent être déterminés (**Tableau 2**). Ils sont identifiés par un code couleur.

Tableau 2. Valeur patrimoniale des espèces animales

Très forte	Espèce menacée ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »).
Forte	Espèce rare ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »).
Moyenne	Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats ».
Faible	Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.
Très faible	Espèce commune, non protégée.

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Une analyse bibliographique est effectuée pour déterminer les zones d'inventaires, de protection et de la réglementation présentes dans la zone d'étude, avec les espèces concernées associées, ainsi que la prélocalisation de zones humides.

1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION

Le site du projet n'est pas concerné par des zonages de conservation et d'inventaires de la biodiversité.

L'emprise du projet n'est pas comprise dans un secteur NATURA 2000 (**Fig. 3**). 4 zones NATURA 2000 (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale) sont situées à moins de 20 km du site d'étude à vol d'oiseaux :

- « Complexe du Changeon et de la Roumer » à environ 6,3 km ;
- « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » à environ 8 km ;
- « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » à environ 10 km ;
- « Châtaigneraies à Osmoderma ermita au sud du Mans » à environ 14 km.

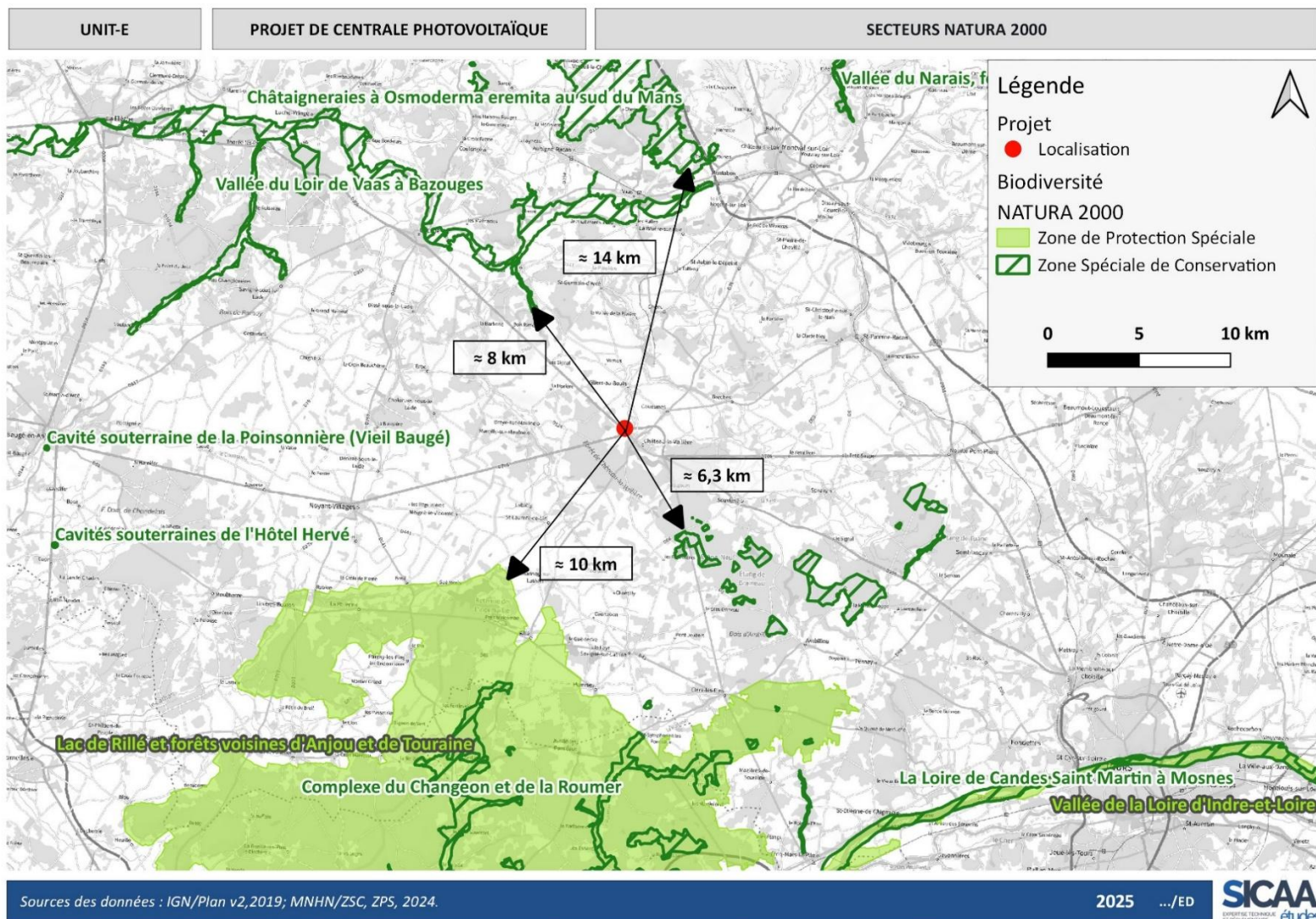


Fig. 3. Secteur NATURA 2000

Tableau 3. Description du site NATURA 2000

Type	Code - Nom	Distance au projet	Descriptif
ZSC	FR2402007 – Complexe du Changeon et de la Roumer	6,3 km à vol d'oiseaux	« Plateau situé aux confins de la Touraine et de l'Anjou, entre le Val de Loire au sud et le bassin de Savigné au nord. Géologiquement complexes, les terrains sont surtout argilo-siliceux, tantôt secs, tantôt humides, avec des enclaves calcaires ou sablo-calcaires (faluns). Pays de landes et de grandes forêts jusqu'au XIXème siècle, cette région est aujourd'hui largement enrésinée. Les deux vallées du Changeon et de la Roumer, affluentes de la Loire, contribuent à une certaine diversification avec la présence de prairies et de mégaphorbiaies. Elles permettent également des échanges faunistiques entre le plateau et le Val de Loire. » <u>Vulnérabilité :</u> « L'ensemble des milieux ouverts (marais, prairies, pelouses, landes) est menacé par l'abandon et l'enfrichement. Il en est de même pour les petites mares forestières oligotrophes ou eutrophes. Même si certaines espèces se maintiennent en lisière des plantations de pins, les habitats de landes sèches ou humides ont considérablement régressé du fait de l'enrésinement. Enfin, dans les vallées et surtout celle du Changeon, la mégaphorbiaie a reculé notablement devant les plantations de peupliers. » <u>Qualité et importance :</u> « Le site regroupe : - des vallées et vallons dans lesquels subsistent des mégaphorbiaies ; - l'Azuré de la Sanguisorbe et le Cuivré des marais y sont observés ; - des zones humides oligotrophes et eutrophes dispersées, en général de petite taille ; - le Flûteau nageant y est présent ; - de grandes étendues de landes sèches et humides encore relativement ouvertes. Les deux principales rivières, le Changeon et la Roumer, hébergent le Chabot, la Bouvière, la Lamproie de Planer. L'Ecrevisse à pattes blanches est également signalée dans le Changeon. » (MNHN/INPN, 2024)
ZSC	FR 5200649 – Vallée du Loir de Vaas à Bazouges	8 km à vol d'oiseaux	« Vallée alluviale assez large présentant une très grande diversité de milieux humides ou marécageux, et bordée par des coteaux calcaires à végétation xérophyle, creusés de nombreuses caves, le tout abritant de nombreuses espèces rares et protégées. Elle constitue la limite nord de certaines espèces végétales d'affinité méditerranéenne. Les nombreuses caves creusées dans le tuffeau permettent le stationnement de belles populations de chiroptères. Enfin, il s'agit d'un axe migratoire avec sites de stationnement pour les oiseaux. »

			<u>Vulnérabilité :</u> « L'intérêt écologique de l'ensemble de la vallée est menacé par des projets hydrauliques destinés à limiter les effets des crues, le creusement ou l'extension de ballastières, le drainage et la mise en culture de prairies humides, l'urbanisation des coteaux ou à divers aménagements touristiques, routiers ou de franchissement de cours d'eaux. Des mesures de protection ou de gestion ont été mises en œuvre : mesures agro-environnementales, contrats et charte Natura 2000, acquisition ou location de parcelles par des associations ou par des collectivités, éducation à l'environnement. » <u>Qualité et importance :</u> « Intérêts écologique et paysager remarquables. » (MNHN/INPN, 2024)
ZPS	FR2410016 – Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine	10 km à vol d'oiseaux	« Site de reproduction de la Cigogne noire ; massifs forestiers, milieux humides et zones agricoles. Au nord du site, le Lac de Rillé (irrigation du bassin de l'Authion) présente une grande diversité avifaunistique. <u>Vulnérabilité :</u> Plusieurs menaces pèsent sur la biodiversité des zones forestières, parmi lesquelles : - l'inadéquation des périodes de certains types de travaux sylvicoles et de coupes avec les périodes de reproduction de certaines espèces (risques de dérangement des espèces ou de destruction de leur habitat de reproduction) ; - la substitution d'écosystèmes diversifiés par des peuplements artificialisés ; - le déficit en éléments annexes (mares, vieux arbres, milieux ouverts et semi-ouverts, etc.). En ce qui concerne les zones humides, les principales menaces pour la conservation d'espèces telles que le Héron pourpré et le Busard des roseaux sont la régression des roselières et des ripisylves. » <u>Qualité et importance :</u> « L'intérêt de la zone repose en premier lieu sur la présence en période de reproduction de la Cigogne noire, espèce rare en Europe et vulnérable au niveau français (liste rouge). Malgré la grande discrétion de l'espèce, les observations régulières en période de reproduction permettent d'estimer les effectifs entre 1 et 4 couples (2013). L'espèce occupe de grands territoires (50-150 km²) : elle établit son nid dans de vastes massifs forestiers et recherche son alimentation dans les cours d'eau et zones humides voisins. Par ailleurs, les différents types de milieux présents au sein des massifs forestiers du site - qui se distinguent en termes de types et d'âges des peuplements, de degré d'ouverture, de proximité à des zones humides - accueillent régulièrement en période de reproduction une quinzaine d'autres espèces inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux". Au nord du site, le lac de Rillé, dont la

			vocation première est l'irrigation du bassin de l'Authion, présente une très grande diversité. Il constitue notamment une halte migratoire importante en automne (notamment pour les limicoles, qui s'alimentent sur les vasières et pelouses) ainsi qu'un site d'hivernage. Les zones agricoles présentes dans le site accueillent quant à elle un cortège d'espèces supplémentaire, comme l'Oedicnème criard, le Busard cendré (en reproduction) et le Pluvier doré (en hivernage). L'ensemble de la zone, qui associe milieux forestiers et milieux humides, ainsi que des zones agricoles, présente donc une diversité importante d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive " Oiseaux ", qui justifie la désignation de ce complexe écologique en Zone de protection spéciale. »
ZSC	FR5202005 – Châtaigneraies à Osmoderma eremita au sud du Mans	14 km à vol d'oiseaux	« Anciens vergers de châtaigniers à fruits, dont l'exploitation est aujourd'hui en régression. Ces châtaigneraies, parfois de petite superficie, constituent des sites de très grande densité de l'habitat, et, de ce fait, des territoires à enjeux forts pour la conservation des espèces. Ce site est également caractérisé par la présence d'arbres têtards isolés ou en haie. <u>Vulnérabilité :</u> L'exploitation et l'abandon progressifs de ces châtaigneraies, non renouvelées constituent la principale menace. <u>Qualité et importance :</u> Il s'agit de très anciennes et très belles châtaigneraies dont l'intérêt économique a beaucoup diminué, mais qui constituent des zones de grande densité pour ces insectes. »

Le site d'étude n'est pas situé dans le périmètre d'une ZNIEFF. 4 ZNIEFF de type 1 se situe dans un périmètre de 5 km ([Fig. 4](#) et [Tableau 3](#)) :

- « Landes de la Perrée » (1,7 km) ;
- « Pelouses des Giraudières » (3,9 km) ;
- « Zones humides et pelouses calcaires de la carrière de Saint-Germain-d'Arcé » (4,4 km) ;
- « Carrière de la crollerie » (5 km).

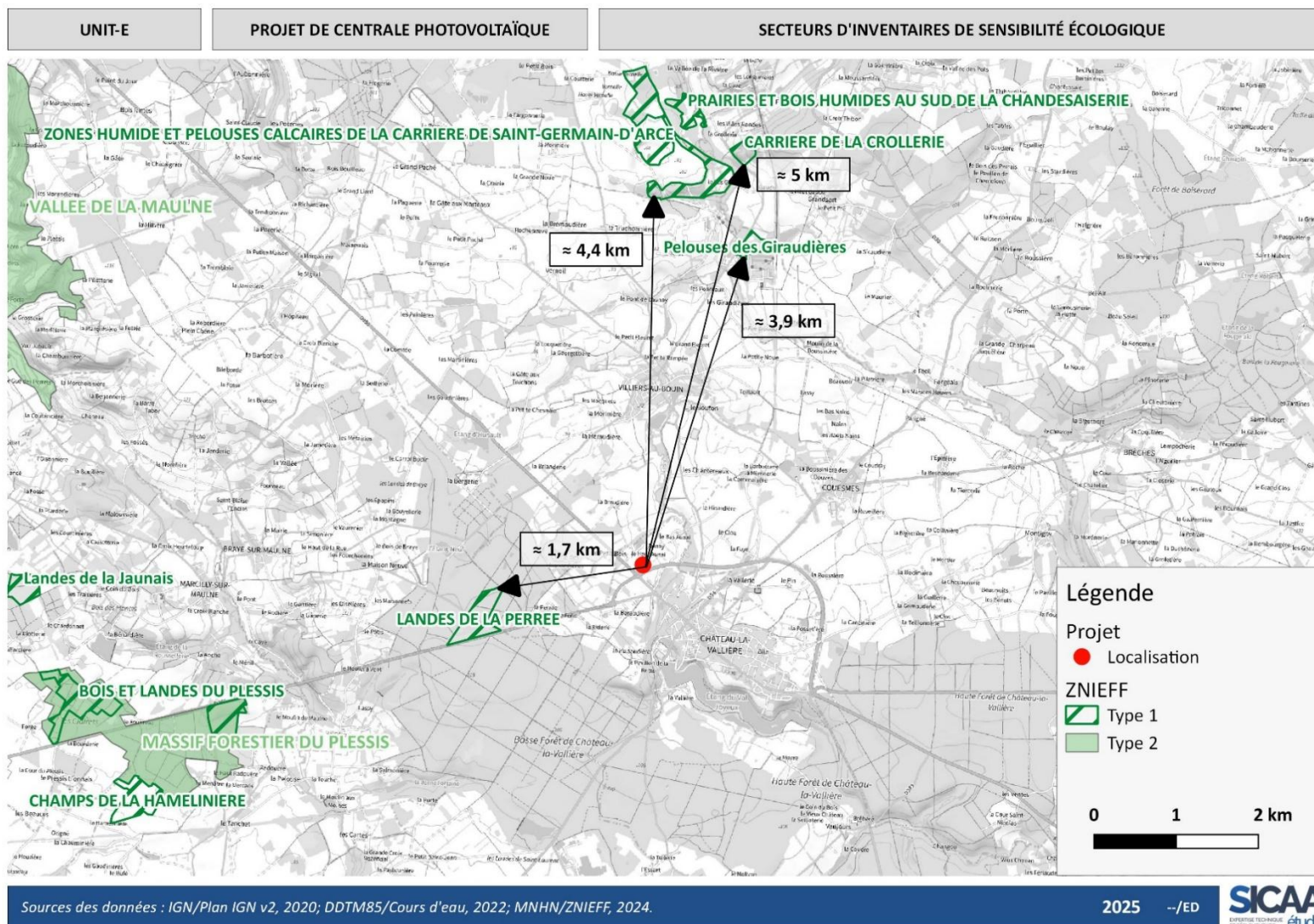


Fig. 4. Secteurs de protection et d'inventaires

Tableau 4. ZNIEFF présentes à proximité du projet

Type	Code - Nom	Distance au projet	Descriptif
ZNIEFF de type 1	240030976 – Landes de la Perrée	1,7 km à vol d'oiseaux	« Ce secteur de landes sur sol frais est en meilleur état de conservation au nord de la RD 124 qu'au sud, où la Fougère aigle tend à envahir le milieu. Les quatre bruyères déterminantes, dont deux protégées, ont été observées sur le site : Bruyère vagabonde (<i>Erica vagans</i>), Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>), Bruyère quaternée (<i>Erica tetralix</i>), Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>). On retiendra tout particulièrement la présence conjointe de la Bruyère vagabonde et de la Bruyère ciliée. La Bruyère vagabonde est ici très proche de sa limite nord de répartition. Elle n'est présente en région Centre que dans le sud de la Sologne et dans cette partie de l'Indre-et-Loire. La Bruyère ciliée est en limite est de répartition et n'est plus actuellement connue (pour la région Centre) qu'en Indre-et-Loire. Sur le plan entomologique, trois espèces déterminantes ont été repérées sur le site à ce jour : le Petit sylvain (<i>Limenitis camilla</i>), la Petite violette (<i>Clossiana dia</i>) et le Conocéphale des roseaux (<i>Conocephalus dorsalis</i>). Ce dernier est considéré comme en danger selon la liste rouge régionale. » (MNHN/INPN, 2024)
ZNIEFF de type 1	240031650 – Pelouses des Giraudières	3,5 km à vol d'oiseaux	« Le site est accolé à une cimenterie située au nord-ouest de l'Indre-et-Loire, à la frontière avec la Sarthe au sein des Gâtines tourangelles. Son intérêt réside dans la présence de pelouses marnicoles et de pelouses calcicoles particulièrement sèches. Bien que ces habitats soient menacés par une importante colonisation arbustives, ils se maintiennent en bon état de conservation sur des surfaces relativement importantes où l'on peut trouver une forte diversité floristique. On peut souligner notamment la présence de la Bugrane naine (<i>Ononis pusilla</i>), espèce rare à l'échelle de la région Centre-Val de Loire et présente en Sarthe dans la commune voisine (Saint-Germain-d'Arcé), seule station connue du département. Cette espèce est classée "en danger" dans la liste rouge régionale. Le cortège bryologique du site témoigne également de milieux secs ouverts avec trois espèces typiques des zones sèches écorchées.

			Pour la faune seules deux espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire ont été observées, il s'agit de deux papillons, dont l'Azuré du Serpolet. Au total, presque une vingtaine d'espèces végétales déterminantes se reproduisent sur le site. » (MNHN/INPN, 2024)
ZNIEFF de type 1	520016213 – Zones humides et pelouses calcaires de la carrière de Saint-Germain-d'Arcé	4,4 km à vol d'oiseaux	« La ZNIEFF est située aux abords d'une carrière. Elle est constituée d'un ensemble de pelouses et d'éboulis calcaires, avec bosquets et petits bois, le tout regroupé en deux parties et reliées par un chemin. En 2019, la ZNIEFF a été étendue pour intégrer la zone humide reconstituée au sein de la carrière existante grâce au pompage. On y retrouve des plantes de marais calcaires comme le Marisque (<i>Cladium mariscus</i>) ou encore l'Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>). Les zones de pelouses accueillent des espèces végétales singulières en Sarthe, notamment les seules stations sarthoises pour le Genêt ailé (<i>Genista sagittalis</i>) ou encore la Bugrane naine (<i>Ononis pusilla</i>). Le cortège entomologique est tout à fait remarquable mis en lumière par la présence d'un cortège de lépidoptères (de jour comme de nuit) très riche. » (MNHN/INPN, 2024)
ZNIEFF de type 1	520520029 – Carrière de la crollerie	5 km à vol d'oiseaux	« Ancienne carrière (sable et calcaire) recolonisée par une végétation calcicole par endroits, xérophile, et dominée par la fruticée sur les bords et le front de taille. Le fond, beaucoup plus humide (résurgences) est colonisé par une flore nettement plus hygrophile (fourrés de saules et de bouleaux). L'intérêt est botanique avec la présence d'une plante rare en Sarthe et protégée au niveau régional : la Pirole mineure (<i>Pyrola minor</i>), mais aussi celle d'Orchidacées peu communes en Sarthe comme la Platanthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>) ou l'Orchis moucheron (<i>Gymnadenia conopsea</i>). » (MNHN/INPN, 2024)

2. CONTINUITE ECOLOGIQUE

Le site du projet se situe dans des corridors écologiques diffus (prairies, landes acides, sèches ou humides et boisements). Le site est également présent à proximité d'un cours d'eau (Fig. 5).

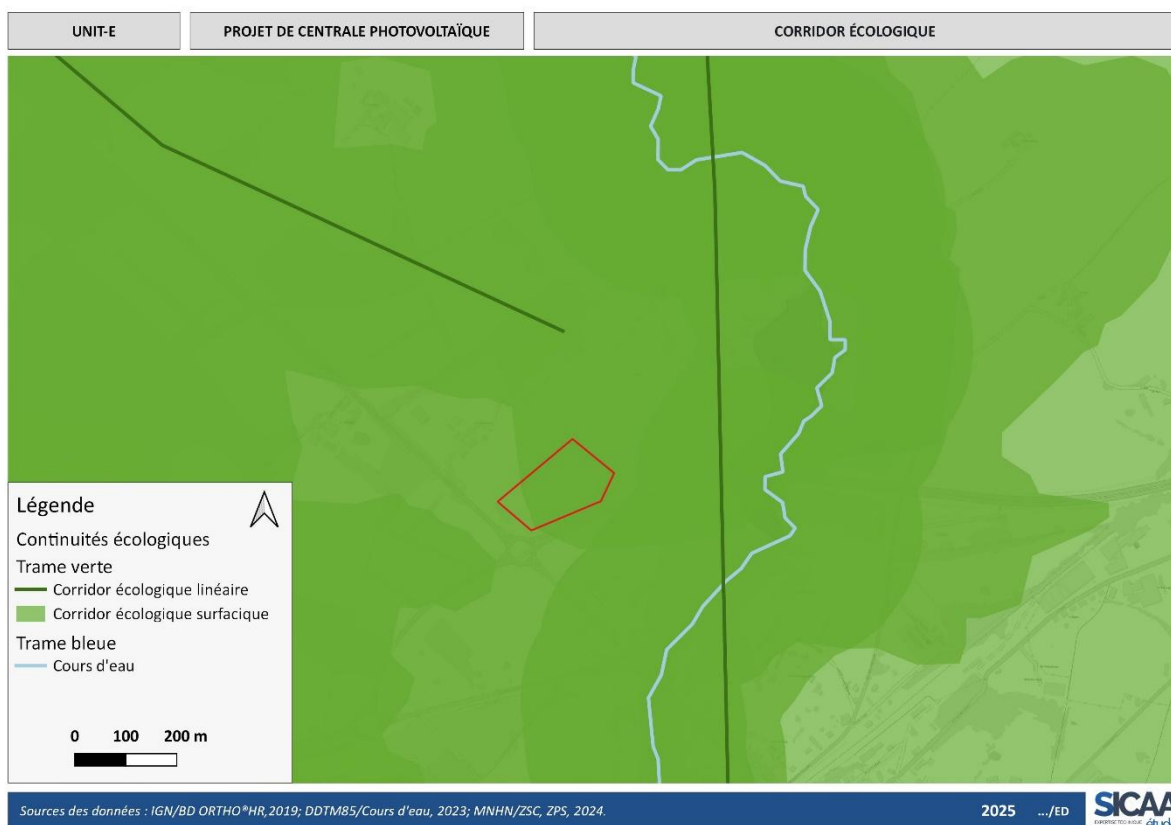


Fig. 5. Trame Verte et Bleue

3. ZONES HUMIDES

La site d'étude n'est pas dans un milieu potentiellement humide selon Agrocampus Ouest ni présent dans des zones humides inventoriées. Cependant, il est localisé dans une prélocalisation de zones humides, selon le SAGE Loir (Fig.6).

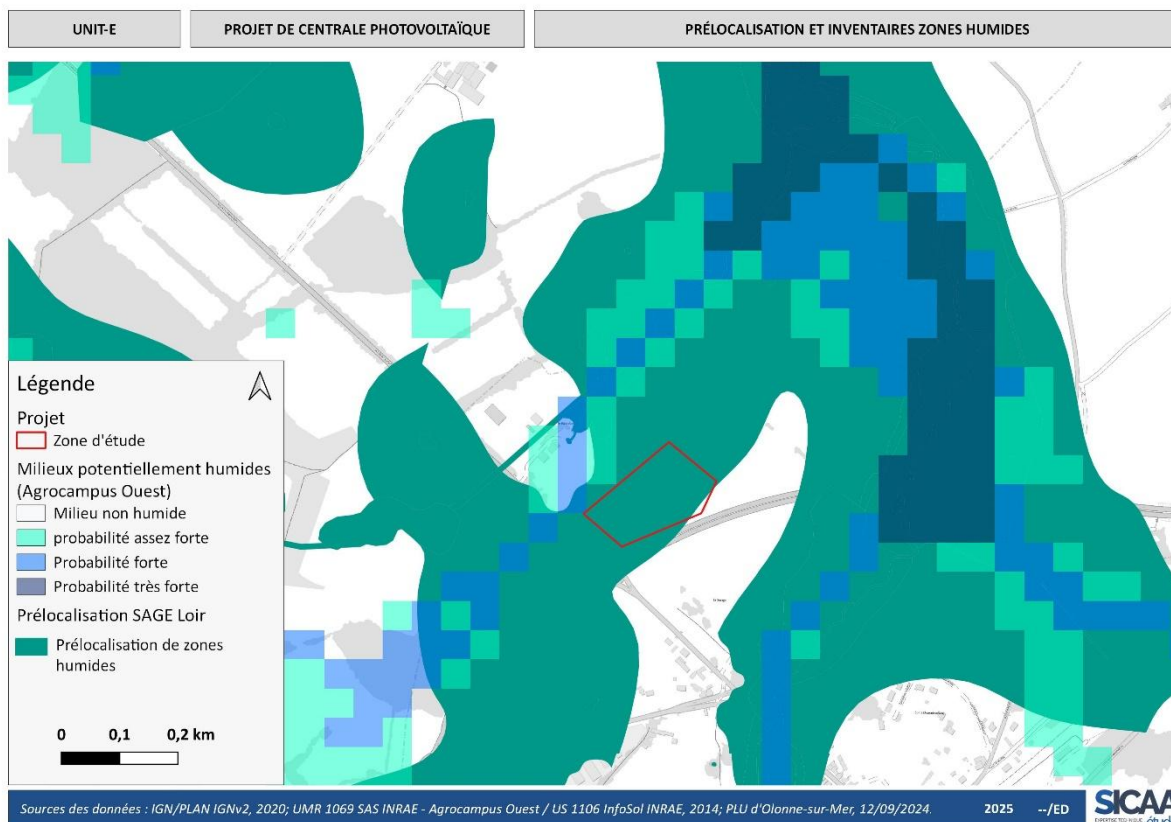


Fig. 6. Inventaire de zones humides

RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. FLORE-HABITAT

Le site d'étude est une prairie mésophile permanente depuis 2016. Elle est gérée par fauchage.

Elle est entourée :

- Au nord et à l'est par des haies ;
- Au sud par une haie/fourré ainsi que des arbres fruitiers ;
- A l'ouest par un verger.

Ainsi, l'ensemble du site regroupe 4 habitats ([Fig. 7](#) et [Tableau 5](#)). 2 habitats supplémentaires à côté du site ont été représentés ([Fig. 7](#) et [Tableau 6](#)).



Fig. 7. Habitats du site d'étude

Tableau 5. Habitats présents sur le site d'étude

E2.22 - Prairie de fauche planitiaire	
	<u>Espèces indicatrices</u> : Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Trèfle blanc (<i>Trifolium repens</i>), liseron des champs (<i>Convulvus arvensis</i>), Mauve musqué (<i>Malva moschata</i>), Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>) ... <u>Enjeu de conservation</u> : Faible à Moyen (plutôt bon état de conservation)

FA.3 - Haie d'espèces riche en espèces	
	<u>Espèces indicatrices</u> : Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>), Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Prunier (<i>Prunus domestica</i>), Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Mirabellier (<i>Prunus domestica subsp. syriaca</i>), Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) ... <u>Enjeu de conservation</u> : Faible

FA.3 x F3.111 - Haie d'espèces riche en espèces x Fourrées à Prunellier et ronces



Espèces indicatrices : Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Pommier (*Malus sp.*), Erable champêtre (*Acer campestre*) ...

Enjeu de conservation : Faible

FA.4 x F3.111 - Haie d'espèces indigènes pauvre en espèces x Fourrées à Prunellier et ronces



Espèces indicatrices :

Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) ...

Enjeu de conservation : Faible

Tableau 6. Habitats présents à proximité immédiate du site d'étude

E2.65 - Pelouse de petites surfaces	
	<u>Pelouse régulièrement tondue</u> avec Fétuque (<i>Festuca sp.</i>), Ivraie (<i>Lolium sp.</i>) ...

G1.D4 x F3.1 - Verger d'arbres fruitiers x Fourré tempéré	
	<u>Verger avec de nombreux arbres fruitiers</u> dont des Cerisiers (<i>Prunus sp.</i>) ... <u>et des fourrées</u> avec ronciers (<i>Rubus sp.</i>)....

2. FAUNE

Les inventaires de la faune ont permis d'identifier des espèces appartenant aux mammifères, à l'avifaune et aux lépidoptères « Rhopalocères » (Papillons de jour).

Les enjeux écologiques des espèces sont représentés par des couleurs dans les tableaux ci-dessous (**Tableau 6** à **Tableau 7**). Les couleurs correspondent aux enjeux écologiques patrimoniaux mentionnées précédemment dans la méthode d'inventaire. Le blanc correspond à des espèces sans enjeu écologique, la couleur verte correspond à un enjeu faible, la couleur jaune à un enjeu moyen et la couleur rouge à un enjeu très fort.

Mammifères

Les mammifères sont assez nombreux sur ce site. Un Chevreuil (*Capreolus capreolus*) a été aperçu en bordure ouest du site. Des traces (déjections) ont révélées la présence de Blaireau (*Meles meles*) et de Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*). Des terriers de Campagnols des champs (*Microtus arvalis*) sont également dispersés sur le site (avec déjection à l'entrée). Quelques dégâts sur le verger à proximité du site indiquent la présence potentielle de Cerf élaphe (*Cervus elaphus*). Également, des coulées d'animaux sont présents de part et d'autre du site d'étude.

Tableau 7. Mammifères contactés sur le site d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Centre-Val de Loire		Identification
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff	
Blaireau d'Europe	<i>Meles meles</i>	-	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-	Déjection
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	-	-	LC	"Nuisible"	LC	LC	X	Terrier / déjection
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-	Dégât du verger à proximité du site
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-	Vue et déjection
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	LC	Chassable	LC	-	-	Déjection

Avifaune

L'avifaune a été observée et écoutée en même temps que la prospection de la flore. De plus, 2 points d'écoute de 5 à 15 min ont été réalisés sur le site d'étude (**Fig. 8**). A noter que la circulation sur la route départementale, à l'est du site, ne permet pas de contacter par écoute des espèces se situant au-delà de la route.



Fig. 8. Points d'écoute de l'avifaune

5 espèces ont été identifiées sur le site d'étude et aux alentours (**Tableau 8**).

La Pie Bavarde (*Pica pica*) a été contactée à proximité du site d'étude. Elle est chassable. Les 4 autres espèces sont protégées à l'échelle nationale. La Buse variable (*Buteo buteo*) a été entendue à proximité du site. Le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) a été contacté au sud du site par chant. Le Gobemouche Gris (*Muscicarpa striata*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) sont quasi-menacées à l'échelle nationale et communs à l'échelle régionale. Plusieurs individus d'Hirondelle rustique ont été observés au-dessus de la prairie. Le Gobemouche gris a été contacté plutôt au sud du site.

Tableau 8. Avifaune contactée dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Centre-Val de Loire		Identification
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute
Gobemouche gris	<i>Muscicarpa striata</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	NT (pr.A2b)	LC	-	Ecoute
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	NT (pr.A2b)	LC	-	Visuelle
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Annexe 2	-	LC	Chassable	LC	LC	-	Ecoute
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée » ;

DO : Directive Oiseaux (Annexe 2 : autorisation de chasse dans certains états, Annexe 3 : autorisation de détention, vente, pour des espèces licitement tués) ; Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées) ;

PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) ;

LRE : Liste Rouge Européenne ;

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs » ; « LR H : Liste Rouge Hivernants » ; « LR M : Liste Rouge Migrateurs » ;
 LRR : Liste Rouge Régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrants de Bretagne ;
 ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Herpétofaune

Aucun reptile et aucun amphibien n'ont été contactés pendant l'inventaire.

Insectes

Des espèces appartenant aux lépidoptères ont été recensées sur le site d'étude (**Fig. 8, Tableau 7**).

Lépidoptères « Rhopalocères » (Papillons de jour)

5 espèces de papillons de jour ont été identifiées sur le site d'étude (**Tableau 7**). Aucune d'entre elles ne possède de statuts de conservation ou de protection. L'Azuré des Anthyllides (*Cyaniris semiargus*) est déterminante ZNIEFF dans la région.

Tableau 9. Papillons de jour contactés sur le site d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Centre-Val de Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	X
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Soufre	<i>Colias hyale</i>	-	-	LC	-	LC	DD	-
Mélie du mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non évaluée ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979)

PN : Protection Nationale

Liste Rouge Régionale : Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Représentation schématique des données d'inventaires

L'ensemble des espèces contactées est représenté schématiquement sur le site d'étude et les alentours (**Fig. 9**). A noter que la représentation des espèces dont plusieurs individus sont présents, notamment pour le Campagnol des champs (*Microtus arvalis*), est schématique car elles ont été observées à différents endroits du site en grand nombre.

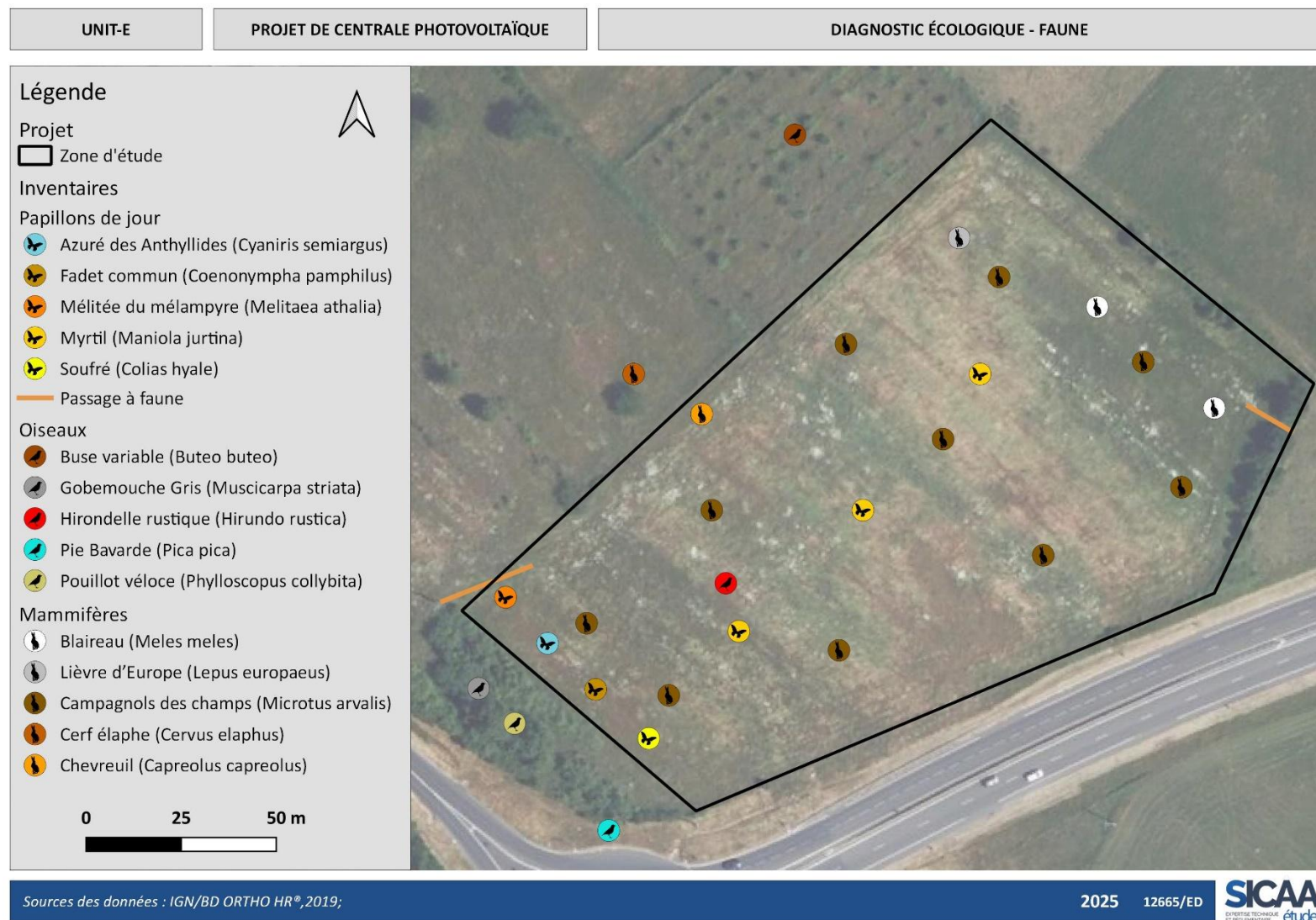


Fig. 9. Représentation schématique de l'inventaire faunistique

3. ENJEUX

Les enjeux ont été représentés uniquement pour les habitats appartenant au site d'étude. Ils prennent en compte les enjeux des habitats et des espèces recensées (Fig. 9).

Les enjeux moyens sont liés au Gobemouche gris (*Muscicarpa striata*) et à l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), des espèces quasiment menacées au niveau national. Les hirondelles ont été observées au-dessus du site en pleine chasse. La prairie fait partie de leur aire d'alimentation.



Fig. 10. Enjeux de conservation

CONCLUSION

La prairie possède un fort attrait pour les mammifères (passages à faune, terrier...). La présence d'arbres fruitiers favorise leur passage/implantation ainsi que celle de l'avifaune.

Les enjeux se portent principalement dans l'espace boisé au sud du site et sur la prairie par la présence d'espèces quasi-menacée à l'échelle nationale et la présence d'oiseaux protégées.

Aucun reptile (espèces protégées) n'a été identifiée.

A noter que pour tout projet, la destruction de haies/ élagages d'arbres doivent s'effectuer en dehors de la période de reproduction de la majorité des espèces de l'avifaune, c'est-à-dire, en dehors de la période du 15 mars au 15 août. Si destruction de haies, une compensation peut être demandée par les services compétents.